

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 372

19 février 2009

### SOMMAIRE

<b>Ace Asset Management</b> .....	<b>17852</b>	<b>Lux-Croissance</b> .....	<b>17853</b>
<b>Activision Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>17810</b>	<b>Macle S.A.</b> .....	<b>17830</b>
<b>AWS International I S.à r.l.</b> .....	<b>17846</b>	<b>Maintenance S.A.</b> .....	<b>17813</b>
<b>Beda Regiebau Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>17810</b>	<b>M. Cottyn-Kieffer S.à r.l.</b> .....	<b>17813</b>
<b>Berkeley 2 S.à r.l.</b> .....	<b>17819</b>	<b>M+W Zander Luxembourg GmbH</b> .....	<b>17853</b>
<b>Boxtton Holding S.à r.l.</b> .....	<b>17835</b>	<b>My Home Mag</b> .....	<b>17830</b>
<b>Boxtton Holding S.à r.l.</b> .....	<b>17827</b>	<b>Nordic Highland S.à r.l.</b> .....	<b>17853</b>
<b>Clownsvi B.V.</b> .....	<b>17811</b>	<b>Northern Star S.à r.l.</b> .....	<b>17848</b>
<b>Crescent Euro Industrial (Finco) S. à r.l.</b> .....	<b>17811</b>	<b>Oume Soparfi S.A.</b> .....	<b>17814</b>
<b>Crescent Euro Industrial III S. à r.l.</b> .....	<b>17814</b>	<b>Petite Afrique Immobilière S.A.</b> .....	<b>17826</b>
<b>Ecomcom S.A.</b> .....	<b>17815</b>	<b>Placer S.A.</b> .....	<b>17815</b>
<b>Ecomcom S.A.</b> .....	<b>17848</b>	<b>Pneus Service Hoffmann S.à r.l.</b> .....	<b>17839</b>
<b>EF S.A.</b> .....	<b>17816</b>	<b>Prologis Management Services S.à r.l.</b> ....	<b>17810</b>
<b>Espace Couleurs S.à r.l.</b> .....	<b>17846</b>	<b>Salaison de la Haute-Sure S.A.</b> .....	<b>17816</b>
<b>Exegeklektik S.A.</b> .....	<b>17810</b>	<b>SecurAsset S.A.</b> .....	<b>17839</b>
<b>Financial Investment Patmers S.A.</b> .....	<b>17811</b>	<b>SGBT European Major Investments S.A.</b> .....	<b>17828</b>
<b>Financial Investment Patmers S.A.</b> .....	<b>17812</b>	<b>S P Chauffage Sanitaire S.à r.l.</b> .....	<b>17856</b>
<b>Forever Real Estate S.A.</b> .....	<b>17851</b>	<b>StarCap SICAV</b> .....	<b>17829</b>
<b>GP Financial Management S.à r.l.</b> .....	<b>17813</b>	<b>Stefan Altmeyer GmbH</b> .....	<b>17852</b>
<b>HSG Zander Luxembourg</b> .....	<b>17853</b>	<b>Stora Enso S.à r.l.</b> .....	<b>17812</b>
<b>Inoracc S.à r.l.</b> .....	<b>17832</b>	<b>Strategic Investment Portfolios (Luxem- bourg) S.A.</b> .....	<b>17849</b>
<b>Integer Ethical Funds</b> .....	<b>17826</b>	<b>Tlux Participations S.A.</b> .....	<b>17826</b>
<b>JER Baywatch S.à r.l.</b> .....	<b>17814</b>	<b>Torcon S.à r.l.</b> .....	<b>17812</b>
<b>Kelso AQ Luxco I S.à r.l.</b> .....	<b>17835</b>	<b>Wegner &amp; Beteiligungs- und Handelsge- sellschaft in Hamburg</b> .....	<b>17851</b>
<b>Kelso AQ Luxco I S.à r.l.</b> .....	<b>17827</b>		
<b>La Foncière Luxembourgeoise S.A.</b> .....	<b>17815</b>		
<b>Luxane S.à r.l.</b> .....	<b>17828</b>		

**Beda Regiebau Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 75.833.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009016681/820/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03172. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**Activision Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.465.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2009017115/7241/11.

(090017233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2009.

**Prologis Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.298.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2009017116/7241/11.

(090017215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2009.

**Exegeklektik S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 117.890.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009016672/820/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03183. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**Clownsvis B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 134.642.

Constitué aux Pays-Bas, le lieu de son administration centrale a été transféré au Luxembourg suivant acte reçu par Me Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C n° 168 du 22 janvier 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Clownsvis B.V.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009016840/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08469. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090016038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**Crescent Euro Industrial (Finco) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.584.

**EXTRAIT RECTIFICATIF**

*sur dépôt numéro L040097664.3 du 03 décembre 2004*

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 novembre 2004, que Monsieur Mohammed CHOWD-HURY a été nommé en tant que gérant A au Conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009017091/1092/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07065. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090016170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**Financial Investment Patmers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 33.126.

**Extrait de démission portant à publication**

DATA GRAPHIC S.A., société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.166 informe le registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 9 décembre 2008 de son mandat de commissaire aux comptes de la société FINANCIAL INVESTMENT PATMERS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.126.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009016790/4286/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07456. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090016122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**Financial Investment Patmers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 33.126.

*Extrait de démission portant à publication*

M. Jean-Pierre HIGUET, demeurant L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, informe le registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 9 décembre 2008 de son mandat d'administrateur de la société FINANCIAL INVESTMENT PATMERS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.126 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

M. Jean-Pierre HIGUET.

Référence de publication: 2009016789/4286/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07300. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**Stora Enso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 67.934.

*Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 16 décembre 2008*

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Heiko Bechtel à la fonction de gérant classe B avec effet au 16 décembre 2008.
- De nommer Stora Enso Langerbrugge, dont le siège sociale est établi à 200, Wondelgemkaai, 9000 Ghent en Belgique à la fonction de gérant classe B avec effet au 12 décembre 2008 jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009016745/5564/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA08934. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**Torcon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 122.094.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 8 janvier 2009 que, sur base du contrat de transfert d'actions signé en date du 8 janvier 2009, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Steel Investment Limited P.O. Box 3483, Road Town, Tortola (BVI) . . . . .	500
Total . . . . .	500

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Bart Zech / Frank Walenta  
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009016792/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05825. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**GP Financial Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.018.700,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.475.

—  
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 30 décembre 2008 entre GP Treasury L.P., un limited partnership de droit des Bermudes, ayant son siège social au 50, Crawford House, Cedar Avenue, Hamilton HM11, Bermudes et enregistré auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 40646 et GP Tangible Investments LLC, une société à responsabilité limitée établie selon les lois du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée sous le numéro 4235661, que les dix mille cent quatre-vingt-sept (10.187) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars Américains (USD 100,-) chacune, sont à présent détenues par GP Tangible Investments LLC, suscitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009016019/4170/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07851. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

---

**Maintenance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 55.569.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009016587/820/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03033. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**M. Cottyn-Kieffer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3895 Foetz, 13, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 103.943.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009016593/820/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03024. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**Crescent Euro Industrial III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 102.554.

—  
**EXTRAIT RECTIFICATIF**

*sur dépôt numéro L040097662.2 du 03 décembre 2004*

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 novembre 2004, que Monsieur Mohammed CHOWD-HURY a été nommé en tant que gérant A au Conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009017094/1092/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2009, réf. LSO-DA07067. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090016060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**JER Baywatch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.  
R.C.S. Luxembourg B 115.441.

—  
**NOTICE RECTIFICATIVE**

Une erreur matérielle s'est glissée dans l'extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 3 novembre 2008, déposé le 24 novembre 2008, sous la référence 080172044. En lieu et place de "Messieurs Jan Willem Overheul et Davy Beaucé sont révoqués de leurs fonctions de gérants de la Société, avec effet immédiat", il convient de lire: "Monsieur Jan Willem Overheul est révoqué de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat".

En outre, il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises le 3 novembre 2008, que Messieurs Francesco Piantoni et Alastair Bell sont révoqués de leurs fonctions de gérants de la Société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JER Baywatch S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009016931/5499/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04051. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090016040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**Oume Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.  
R.C.S. Luxembourg B 81.053.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 20 janvier 2009.

POUR COPIE CONFORME

M<sup>e</sup> KRONSHAGEN

Référence de publication: 2009016839/289/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05330. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090016032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**Placer S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.713.

Il résulte de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 13 janvier 2009 que:

- L'Assemblée décide de re-élire Mr. Johan Dejans, avec adresse professionnelle à 13-14, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société et ceci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009
- L'Assemblée décide de re-élire Mr. Michael Verhulst, avec adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société et ceci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009
- L'Assemblée décide de re-élire ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société et ceci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009
- L'Assemblée décide de re-élire Euraudit S.à r.l., ayant son siège social à 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes de la société et ceci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, 14 janvier 2009.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2009016932/751/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08589. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**Ecomcom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 121.656.

*Extrait de démission portant à publication*

M. Alain NOULLET, demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 9 décembre 2008 de son mandat d'administrateur de la société ECOMCOM S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.656 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Alain NOULLET.

Référence de publication: 2009016749/4286/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07450. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**La Foncière Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 20.762.

*Extrait de démission portant à publication*

M. Clive GODFREY, demeurant L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, informe le registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 9 décembre 2008 de son mandat d'administrateur de la société LA FONCIERE LUXEMBOURGEOISE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 20.762 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

M. Clive GODFREY.

Référence de publication: 2009016785/4286/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07440. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**EF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.  
R.C.S. Luxembourg B 128.277.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009016596/820/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03046. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**Salaison de la Haute-Sure S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8813 Bigonville, 15, rue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 144.390.

**STATUTS**

L'an deux mille neuf, le quinze janvier.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Antonio CUPILLARI, gérant de sociétés, né à Liège (Belgique), le 22 juin 1958, demeurant à L-67100 L'Aquila (AQ) (Italie), 23, Largo Colletrone,

ici représenté par Monsieur Frédéric DEFLORENNE, expert-comptable, demeurant à L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 7 janvier 2009.

Ladite procuration, paraphée ne varietur, par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui.

2. La société de droit luxembourgeois "B&H INTERNATIONAL CONSULTING S.à r.l.", ayant son siège au 3-11, rue du Fort Bourbon à L-1249 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.677, ici représentée par son gérant unique Monsieur Frédéric DEFLORENNE, prénommé, pouvant engager la société par sa seule signature.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SALAISSON DE LA HAUTE-SURE S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bigonville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'entreposage de produits alimentaires et non-alimentaires.

La société a également pour objet la découpe d'animaux, la sous-traitance en travaux de boucherie et de charcuterie ainsi que l'achat, la vente, l'import et l'export de marchandises y relatifs.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Tout actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en aviser par lettre recommandée le conseil d'administration en indiquant le nombre et le numéro des actions à céder, le prix offert, l'identité du candidat cessionnaire, ainsi que toutes les autres conditions de la cession.

Immédiatement et au plus tard dans les dix (10) jours, le conseil d'administration transmet cette offre par lettre recommandée aux autres actionnaires, en les informant de la faculté de préemption ouverte en leur faveur.

Dans les trente jours de cette information par le conseil d'administration, les autres actionnaires font savoir au conseil d'administration s'ils exercent ou non leur droit de préemption, aux mêmes conditions que la cession envisagée.

Si passé ce délai de trente jours, toutes les actions ne sont pas préemptées et acquises par les actionnaires, le cédant pourra vendre ses actions au cessionnaire proposé au conseil d'administration.

Chaque cession d'action sera déclarée nulle et non avenue et ne pourra être rendue exécutoire à la Société ni envers les tiers, y compris les actionnaires de la Société, de manière générale, si la procédure ci-dessus mentionnée n'a pas été respectée. Dans un pareil cas, le conseil d'administration n'est pas autorisé à inscrire au registre des actionnaires de la Société les cessionnaires comme de nouveaux actionnaires.

## **Titre III. Administration**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 10.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le cinquième jour du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales.**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2010.

##### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les actions ont été souscrites comme suit:

1. Antonio CUPILLARI, préqualifié, deux cent cinquante (250) actions,
  2. B&H INTERNATIONAL CONSULTING S.à r.l., préqualifiée, sept cent cinquante (750) actions,
- TOTAL: mille (1.000) actions.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 33%, de sorte que la somme de dix mille deux cent trente euros (10.230.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à mille trois cents euros (1.300.- EUR).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant le 31 décembre 2013:

a) Monsieur Antonio CUPILLARI, prénommé.

b) Madame Josiane MONTENACH, employée privée, née à Thionville (France) le 23 octobre 1957, demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon.

c) Monsieur Frédéric DEFLORENNE, expert-comptable, né à Charleroi (Belgique), le 4 octobre 1973, demeurant professionnellement à L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant le 31 décembre 2013:

- La société FIDUCIAIRE DEFLORENNE & ASSOCIES

S.à r.l., ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111495,

4. Le siège social de la société est fixé à L-8813 Bigonville, 15, rue du Bois.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Fr. Deflorenne, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 janvier 2009. LAC/2009/1655. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Releveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009017210/220/165.

(090016976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2009.

### **Berkeley 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.379.

#### STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of January.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

there appeared:

Berkeley 1 S.à r.l. (formerly: Akmens S.à r.l.), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger on 26 September 2007, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 2653 of November 20, 2007, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 132754,

duly represented by Pierre-Yves Genot, lawyer, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on the nineteenth day of January 2009,

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The objects of the Company are (a) the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings and (b) the investment in, the acquisition and the disposal of and the retaining by any means (including but not

limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any other group company's obligations and debts.

The Company may also (a) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates for the purposes listed under the preceding paragraphs, (b) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with and for the purposes listed under the preceding paragraphs and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company is incorporated under the name of "Berkeley 2 S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by mean of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

## B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one British pound (GBP 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

## C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

**Art. 13.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 17.** The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder**

**Art. 18.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the twentieth day of January of each year and ends on the nineteenth day of January of the following year.

**Art. 22.** Each year on the twentieth day of January, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

##### *First financial year*

The first financial year starts on this day and ends on January 19, 2010.

##### *Subscription and Payment*

All of the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by Berkeley 1 S.à r.l., as aforementioned, for a total price of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

##### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The Company will be managed by one (1) manager.
2. John Sutherland, Manager, born on 2 December 1964 in Lower Hutt, New Zealand, residing at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg, is appointed as sole manager of the Company for an unlimited period of time.
3. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Berkeley 1 S.à r.l. (ci-avant: Akmens S.à r.l.), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, constituée suivant un acte notarié reçu par le notaire Joseph Elvinger le 26 septembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2653 du 20 novembre 2007, enregistrée au registre au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132754,

dûment représenté par Pierre-Yves Genot, avocat, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 janvier 2009,

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** Les objets de la Société sont (a) l'acquisition et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, (b) l'investissement, l'acquisition, la dispositions et la détention par tout moyens (y compris, mais sans être limité à, par acquisition, sous-participation, actes de cession, dérivés de crédit, garanties ou autres) des prêts, obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droit similaires, incluant sans que cette liste soit limitative, des actions, des intérêts, des obligations, des titres représentant des dettes, des actions préférentielles, des obligations convertibles et des swaps et d'autres produits dérivés, ainsi que la combinaison de ce qui précède, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, et des obligations (incluant, sans que ceci soit limitatif, les obligations de couverture synthétiques).

La Société peut accorder toute assistance financière aux entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment l'octroi de prêts et de garanties ou de suretés sous quelle que forme que ce soit, en garantie de ses propres obligations et dettes ou celles de tout autre société du groupe.

La Société peut également (a) emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (b) accorder des suretés sur toute ou partie des actifs de la Société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents et (c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription de risques, des contrats de crédits, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des contrats bancaires, des contrats de garanties, des contrats de facilité de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrat créant des garanties en relation avec les objets mentionnés sous les paragraphes précédents.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, et incluant si nécessaire, l'octroi de prêts par la Société, étant compris que la Société n'entrera pas dans des opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités étant considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Berkeley 2 S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) représenté par douze mille cinq cents parts sociales (12.500), d'une valeur de une livre sterling (GBP 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux

associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté

des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le vingt janvier et se termine le dix-neuf janvier de l'année suivante.

**Art. 22.** Chaque année au vingt janvier, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### **G. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

##### *Premier exercice social*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 19 janvier 2010.

##### *Souscription et Libération*

L'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales a été souscrit par Berkeley 1 S.à r.l., susmentionnée, pour un montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 2.000.-.

##### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. La Société sera gérée par un (1) gérant unique.
2. John Sutherland, gérant, né le 2 décembre 1964 à Lower Hutt, Nouvelle-Zélande, résident au 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
3. L'adresse du siège social est fixée au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête du comparant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P.-Y. GENOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2280. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).  
Le Releveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009017211/242/342.

(090016928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2009.

---

**Integer Ethical Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.979.

Le rapport audité pour la période du 15 mai 2007 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

*Pour Integer Ethical Funds*

Pictet Funds (Europe) S.A.

Christopher Misson / Hugues de Monthébert

*Fondé de Pouvoir / Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2009016721/52/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09284. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090015916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**Tlux Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.278.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/01/2009.

TLUX PARTICIPATION S.A.

Alexis DE BERNARDI / Mohammed KARA

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009015835/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07284. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090015092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

---

**Petite Afrique Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 54.536.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/01/2009.

PETITE AFRIQUE IMMOBILIERE S.A.

Alexis DE BERNARDI / Marie-Fiore RIES-BONANI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009015837/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07281. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090015095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

---

**Kelso AQ Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Boxtton Holding S.à r.l.).**

**Capital social: USD 17.573,75.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.856.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of January.

before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared, International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered in the Chamber of Commerce under number B 46448 (the Sole Partner),

hereby represented by Joost Mees, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 19, 2008, which is attached to the minutes of the extraordinary general meeting enacted by a deed of the undersigned notary of December 19, 2008,

acting as Sole Partner of Kelso AQ Luxco I S.à r.l. (formerly Boxtton Holding S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141 856 (the Company).

The Sole Partner has requested the undersigned notary to record the following:

1) By resolution dated December 19, 2008, the Sole Partner has decided to convert the functional currency of the share capital of the Company from euro (EUR) into United States Dollar (USD) pursuant to the official exchange rate published by the ECB on December 18, 2008 between EUR and USD: EUR 1 = USD 1.4059 and has acknowledged that the share capital of the Company in an amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each has been consequently set at USD 17,573.75 (seventeen thousand five hundred and seventy-three point seventy-five US Dollars) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of USD 1.4059 each.

2) As a consequence, the Sole Partner hereby resolves to amend Article 5 of the Articles of Incorporation as follows:

" **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at USD 17,573.75 (seventeen thousand five hundred and seventy-three point seventy-five US Dollars) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of USD 1.4059 each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-trois janvier.

par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu, International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46448 (l'Associé Unique),

ici représentée par M. Joost Mees, employé privé, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2008, qui est annexée à l'assemblée générale extraordinaire documentée par acte du notaire soussigné du 19 décembre 2008,

agissant en sa qualité d'associé unique de la société Kelso AQ Luxco I S.à r.l. (ci-avant: Boxtton Holding S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141 856 (la Société).

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1) Suivant résolution de l'Associé Unique du 19 décembre 2008, il a été décidé de convertir la devise fonctionnelle du capital social de la Société de l'euro (EUR) en dollar américain (USD) en vertu du taux de change officiel publié par la BCE le 18 décembre 2008 entre l'euro et le dollar américain: EUR 1 = USD 1.4059 et il a été constaté que le capital social

de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune est par conséquent fixé à USD 17.573,75 (dix-sept mille cinq cent soixante-treize virgule soixante-quinze US dollars) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1.4059 chacune.

2) En conséquence, l'Associé Unique décide par les présentes de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à USD 17.573,75 (dix-sept mille cinq cent soixante-treize virgule soixante-quinze US dollars) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1.4059 chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des statuts."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: J. MEES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2845. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009017212/242/78.

(090017195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2009.

**Luxane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3641 Kayl, 7, rue du Faubourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.491.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009016599/820/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03045. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**SGBT European Major Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.764.

L'an deux mille neuf, le quinze janvier.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Anthony BRAESCH, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme "SGBT European Major Investments S.A.", ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34a, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu des résolutions du Conseil d'Administration prises en date de ce jour.

Le procès-verbal de ces résolutions restera, après avoir été paraphé "ne varietur" par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) La société anonyme SGBT European Major Investments S.A. a été constituée suivant acte notarié, en date du 29 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 494 du 26 mai 2005 et les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 janvier 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 698 du 20 mars 2008.

2) Le capital social de la société est actuellement fixé à à EUR 32.002 (trente-deux mille deux euros), représenté par 3.169 (trois mille cent soixante-neuf) actions de classe A (Actions A) et 31 (trente-et-une) actions de classe B (Actions B). Les actions n'ont pas de valeur nominale.

3) Conformément à l'article 5 des statuts, le capital autorisé, y compris toute d'émission éventuelle, est fixé à CENT CINQUANTE MILLIONS D'EUROS (EUR 150.000.000.-).

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication de l'acte modificatif des statuts du 9 août 2006 à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé, par voie d'émission d'actions B ou par voie d'augmentation du pair comptable des actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions de toute souscription. Dans le cadre de l'auto-risation d'augmenter le capital le Conseil d'Administration est autorisé à supprimer ou à limiter les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants.

4) Par décisions du Conseil d'Administration de ce jour, il a été décidé d'augmenter le capital social à concurrence de UN euro (EUR 1.-) pour porter le capital souscrit ainsi de son montant actuel de TRENTE-DEUX MILLE DEUX euros (EUR 32.002.-) à TRENTE-DEUX MILLE TROIS EUROS (EUR 32.003.-) sans émission d'actions nouvelles par augmentation du pair comptable des actions émises. En sus de l'augmentation de capital, une prime d'émission d'un montant de HUIT MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE DEUX CENT VINGT-SEPT EUROS VINGT-CINQ cents (8.192.227,25) a été payée.

Le Conseil d'Administration a supprimé pour autant que de besoin le droit de souscription préférentiel des actionnaires et a accepté le versement en espèces par l'actionnaire majoritaire la Société Générale Bank & Trust, avec siège social à Luxembourg, de HUIT MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE DEUX CENT VINGT-HUIT EUROS VINGT-CINQ cents (8.192.228,25), faisant UN euro (EUR 1.-) pour l'augmentation de capital et HUIT MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE DEUX CENT VINGT-SEPT EUROS VINGT-CINQ cents (8.192.227,25) pour la prime d'émission.

Les documents justificatifs du versement en espèces ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

5) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 32.003.- (trente-deux mille trois euros), représenté par 3.169 (trois mille cent soixante-neuf) actions de classe A (Actions A) et 31 (trente-et-une) actions de classe B (Actions B). Les actions n'ont pas de valeur nominale. Toute prime d'émission est exclusivement rattachée aux Actions B."

#### *Évaluation des frais*

Le comparant évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de EUR 4.000.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAESCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2030. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009017213/242/64.

(090017046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2009.

#### **StarCap SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 72.359.

Im Jahre zweitausendundneun, am dreizehnten Januar.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz zu Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1) Frau Vera Augsdörfer, Bankangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg-Strassen,
- 2) Frau Claudia Schmeling, Bankangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg-Strassen.
- 3) Herr Wendelin Schmitt, Bankangestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg-Strassen.

Diese Erschienenen, welche als Vorsitzende, Sekretär und Stimmzähler und als Aktionärsvertreter bei der ausserordentlichen Generalversammlung der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital ("société d'investissement à capital variable") "StarCap SICAV", mit Sitz in L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 72359, vom 1. Dezember 2008 (Nummer 3264/08) gehandelt haben, ersuchen den Notar zu beurkunden und zu berichtigen, dass die Neufassung der Satzung mit Wirkung zum 3. Dezember 2008 beschlossen wurde.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: V. AUGSDÖRFER, C. SCHMELING, W. SCHMITT und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1715. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 26. Januar 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009017224/242/28.

(090016965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2009.

### **Macle S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1117 Luxembourg, 26B, rue Albert 1er.

R.C.S. Luxembourg B 20.579.

*Mention modificative du bilan au 31 décembre 2007, déposé le 28 novembre 2008 sous la référence L 080175354.04*

Il convient de noter que lors du dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2007, le report à nouveau mentionné était de USD 12.791,10. La présente publication modificative a pour but de modifier cette publication et d'y insérer le montant de USD 7,42.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 20 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009016717/802/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA08974. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090015883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

### **MHM, My Home Mag, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3509 Dudelange, 14, rue Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 144.382.

#### STATUTS

L'an deux mil huit, le vingt et un janvier.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Monsieur David BAIL, employé, né à Nancy (France), le 15 octobre 1969, demeurant à F-57570 Cattenom (France), 7, Avenue de Gaulle,

2.- Madame Sarah AMIOT née HALTER, employée, née à Thionville (France), le 19 mai 1979, demeurant à F-57330 Hettange-Grande (France), 22, rue Jean Burger,

3.- Madame Anny BAIL née BERNARD, employée, née à Nancy (France), le 17 mars 1948, demeurant à F-57070 Metz (France), 43, rue du Général Metman,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "My Home Mag", en abrégé "MHM".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'édition d'un magazine de décoration et d'annonces immobilières.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-€) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur David BAIL, préqualifié, vingt-quatre parts . . . . .	24
2.- Madame Sarah AMIOT née HALTER, préqualifiée, vingt-quatre parts . . . . .	24
3.- Madame Anny BAIL née BERNARD, préqualifiée, cinquante-deux parts . . . . .	52
Total des parts: cent parts . . . . .	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées ou transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

### Gérance - Assemblée générale

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

### Année sociale - Bilan

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### Disposition générale

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 1.010,- €.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-3509 Dudelange, 14, rue Lentz.
- 2.- Sont nommés pour une durée indéterminée:
  - gérant technique: Monsieur David BAIL, préqualifié,
  - gérants administratifs: Mesdames Sarah AMIOT née HALTER et Anny BAIL née BERNARD, préqualifiées.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Bail, Amiot, A. Bail, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2457. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 29 janvier 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009017228/241/101.

(090016936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2009.

### Inoracc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3253 Bettembourg, 25, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.384.

### STATUTS

L'an deux mil neuf, le dix-neuf janvier.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

#### A comparu:

- Monsieur Jeannot STIRN, mécanicien-ajusteur, né à Luxembourg, le 26 juin 1962, demeurant à L-3253 Bettembourg, 25, route de Luxembourg,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite, et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "INORACC S.à r.l.".

**Art. 2.** Le siège social est établi à Bettembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toute autre localité du pays et à l'étranger.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat et la vente de matériel industriel, de génie civil, automobile, de climatisation et en général de tous biens meubles/marchandises dans le commerce ainsi que la prestation de services et toute activité accessoire y relatives.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou tout autre similaire ou connexe, ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées par l'associé unique Monsieur Jeannot STIRN, mécanicien-ajusteur, demeurant à L-3253 Bettembourg, 25, route de Luxembourg.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales. En cas de refus d'agrément les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants associés ou non, salariés ou à titre gratuit, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

**Art. 8.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 11.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

**Art. 13.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année au 31 décembre, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social,
- le solde restant est à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 16.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

*Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

*Libération*

Le capital de la société a été libéré en totalité soit pour douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), ainsi qu'il suit:

- 1) à concurrence de deux mille quatre cent quatre-vingts euros (2.480.-EUR) par un versement en espèces, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire, et
- 2) moyennant apport en nature à la société par l'associé unique de matériel d'équipement professionnel à concurrence du montant de mille vingt euros (10.020.-EUR) suivant inventaire en annexe.

*Propriété et Evaluation de l'apport en nature*

Le matériel d'équipement apporté appartient à l'associé unique par suite de l'acquisition qu'il en a faite suivant différentes factures, et son évaluation faite au montant actuel de dix mille vingt euros (10.020.-EUR), l'apporteur déclarant que la valeur dudit matériel d'équipement professionnel est toujours actuellement au moins égale aux parts sociales émises en contrepartie.

De la sorte, la valeur de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant moyennant le prédit certificat bancaire et par la production de l'inventaire daté du 18 janvier 2009,

lequel inventaire, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes, avec lesquelles il sera enregistré.

*Conditions de l'apport*

L'apporteur déclare que l'apport en nature est fait sous les conditions et garanties suivantes:

1. Les matériel d'équipement professionnel est apporté pour quitte et libre de toutes charges, dettes, privilèges, gage, nantissement ou action résolutoire qui pourraient le grever.
2. L'apporteur déclare qu'il n'existe aucun obstacle d'ordre légal, administratif ou conventionnel à l'apport du matériel.
3. L'entrée en jouissance aura lieu à partir de ce jour.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.010 €.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-3253 Bettembourg, 25, route de Luxembourg.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Jeannot STIRN, préqualifié.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Stirn Jeannot, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2456. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 29 janvier 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009017227/241/114.

(090016941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2009.

---

**Kelso AQ Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Boxtton Holding S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 141.856.

In the year two thousand eight, on the nineteenth day of December,  
before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole partner of Boxtton Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141 856 (the Company). The Company has been incorporated on August 20, 2008 pursuant to a deed of Maître Karine Reuter, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2513 of October 14, 2008.

There appeared, International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered in the Chamber of Commerce under number B 46448 (the Sole Partner),

hereby represented by Joost Mees, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 19, 2008,

which proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Partner has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the Company's name into Kelso AQ Luxco I S.à r.l. and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles).

2. Discharge and dismissal of the Company's current manager, Manacor (Luxembourg) S.A. and appointment of James J. Connors, II and Philip Berney as class A manager of the Company for an unlimited period and appointment of Robert van 't Hoef and Johannes Laurens de Zwart as class B manager of the Company for an unlimited period.

3. Conversion of the Company's existing issued shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each into shares having a par value of one euro (EUR 1) each and acknowledgement that the share capital of the Company in an amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is consequently represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

4. Conversion of the functional currency of the share capital of the Company from euro (EUR) into United States Dollar (USD) pursuant to the official exchange rate published by the ECB on December 18, 2008 between EUR and USD: EUR 1 = USD 1.4059 and acknowledgement that the share capital of the Company in an amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each is consequently set at USD 17,573.75 represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of USD 1.4059 each.

5. Amendment of Article 9, third paragraph, of the Articles.

6. Amendment of Article 17 of the Articles.

7. Miscellaneous.

III. That the Sole Partner has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Partner resolves to change the Company's name into Kelso AQ Luxco I S.à r.l. and resolves to amend and hereby amends article 1 of the Articles, which will henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Kelso AQ Luxco I S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée."

*Second resolution*

The Sole Partner resolves to give discharge and to dismiss the Company's current manager, Manacor (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 9 098, as Sole Manager and to appoint for an unlimited period:

a) James Joseph Connors II, born on 20 July 1962 in New Jersey, United States of America, of American nationality, professionally residing at 320 Park Avenue, 24<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, United States of America, as a Class A Manager of the Company;

b) Philip Edward Berney, born on 07 November 1963 in Wisconsin, United States of America, of American nationality, professionally residing at 320 Park Avenue, 24<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, United states of America, as a Class A Manager of the Company;

c) Robert van 't Hoeft, born on 30 January 1958 in Schiedam, The Netherlands, of Dutch nationality, professionally residing at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as a Class B Manager of the Company;

d) Johannes Laurens de Zwart, born on 19 June 1967 in 's-Gravenhage, of Dutch nationality, professionally residing at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as a Class B Manager of the Company.

As a consequence of the above designation and appointment, the board of managers of the Company is now constituted as follows:

- James Joseph Connors II and Philip Edward Berney, class A manager;
- Robert van 't Hoeft and Johannes Laurens de Zwart, class B manager.

#### *Third resolution*

The Sole Partner resolves to convert the Company's existing issued shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each into shares having a par value of one euro (EUR 1) each and acknowledges that the share capital of the Company in an amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is consequently represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

#### *Fourth resolution*

The Sole Partner resolves to convert the functional currency of the share capital of the Company from euro (EUR) into United States Dollar (USD) pursuant to the official exchange rate published by the ECB on December 18, 2008 between EUR and USD: EUR 1= USD 1.4059 and acknowledges that the share capital of the Company in an amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each is consequently set at USD 17,573.75 (seventeen thousand five hundred and seventy-three point seventy-five US Dollars) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares having a par value of USD 1.4059 each.

#### *Fifth resolution*

The Sole Partner resolves to amend article 9, third paragraph, of the Articles which shall henceforth read as follows: "Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting."

#### *Sixth resolution*

The Sole Partner resolves to amend article 17 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 17. Interim dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the board of managers;
- (ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the partners within two months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the partners must refund the excess to the Company."

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre,

par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Boxtton Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141 856 (la Société). La Société a été constituée le 20 août 2008 par acte de Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2513 du 14 octobre 2008.

A comparu, International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46448 (l'Associé Unique),

ici représentée par M. Joost Mees, employé privé, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en Kelso AQ Luxco I S.à r.l. et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts).

2. Décharge et démission du gérant actuel Manacor (Luxembourg) S.A., et nomination de James J. Connors II et Philippe Berney comme gérant de classe A de la Société pour une durée illimitée et nomination de Robert van't Hoeft et Johannes Laurens de Zwart comme gérant de classe B de la Société pour une durée illimitée.

3. Conversion des parts sociales existantes et émises de la Société ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune en parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et constatation que le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est par conséquent représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

4. Conversion de la devise fonctionnelle du capital social de la Société de l'euro (EUR) en dollar américain (USD) en vertu du taux de change officiel publié par la BCE le 18 décembre 2008 entre l'euro et le dollar américain: EUR 1=USD 1.4059 et constatation que le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune est par conséquent fixé à USD 17,573.75 représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1.4059 chacune.

5. Modification de l'article 9, troisième paragraphe, des Statuts.

6. Modification de l'article 17 des Statuts.

7. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en Kelso AQ Luxco I S.à r.l. et décide de modifier et par la présente modifie l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Kelso AQ Luxco I S.à r.l." (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée."

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de donner décharge et accepte la démission du gérant actuel de la Société, Manacor (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée selon les lois de du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9 098 et nomme pour une durée indéterminée:

e) James Joseph Connors II, né le 20 juillet 1962 à New Jersey, United States of America, de nationalité américaine, demeurant professionnellement à 320 Park Avenue, 24<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, United States of America, comme gérant de classe A;

f) Philip Edward Berney, né le 7 novembre 1963 à Wisconsin, United States of America, de nationalité américaine, demeurant professionnellement à 320 Park Avenue, 24<sup>th</sup> Floor, New York, NY 10022, United States of America, comme gérant de classe A;

g) Robert van 't Hoeft, né le 30 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, de nationalité néerlandaise, demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme gérant de Classe B Manager;

h) Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, de nationalité néerlandaise, demeurant professionnellement à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme gérant de Classe B Manager .

En conséquence de la désignation et de la nomination ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est désormais composé de la manière suivante:

- James Joseph Connors II and Philip Edward Berney, gérants de classe A;
- Robert van 't Hoeft and Johannes Laurens de Zwart, gérants de classe B.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de convertir les parts sociales existantes et émises de la Société ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune en parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et constate que le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est par conséquent représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de convertir la devise fonctionnelle du capital social de la Société de l'euro (EUR) en dollar américain (USD) en vertu du taux de change officiel publié par la BCE le 18 décembre 2008 entre l'euro et le dollar américain: EUR 1=USD 1.4059 et constate que le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune est par conséquent fixé à USD 17.573,75 (dix-sept mille cinq cent soixante-treize virgule soixante-quinze US dollars) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1.4059 chacune.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 9, troisième paragraphe, des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion."

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 17 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 17. Dividende intérimaire.** Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société."

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 1.500.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: J. MEES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52517. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009017222/242/224.

(090017195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2009.

**Pneus Service Hoffmann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 59F, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 114.988.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009016631/820/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03040. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**SecurAsset S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Enseigne commerciale: SecurAsset.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.385.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of January,

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

There appeared the following:

Stichting AssetSecur, a foundation duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Naritaweg 165 Telestone 8, NL-1043BW Amsterdam, the Netherlands and registered with the trade register of the Chamber of Commerce in Amsterdam under number 34322925,

here represented by Mr Laurent Lazard, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a "société anonyme" (the "Company"):

**Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a "société anonyme" under the name of "SecurAsset S.A." qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law of March 22, 2004 on securitisations (hereafter the "Securitisation Law"). For marketing purposes the Company will carry out its activity under the name "SecurAsset".

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best suited for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company shall have as its business purpose the securitisation, within the meaning of the Securitisation Law, which shall apply to the Company, of risks associated to any kind of asset.

The Company may issue securities of any nature and in any currency and, to the largest extent permitted by the Securitisation Law, pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure its obligations.

The Company may enter into any agreement and perform any action necessary or useful for the purpose of carrying out transactions permitted by the Securitisation Law, including, without limitation, disposing of its assets in accordance with the relevant agreements.

The Company may only carry out the above activities if and to the extent that they are compatible with the Securitisation Law.

**Art. 5.** The board of directors of the Company may, in accordance with the terms of the Securitisation Law, and in particular its article 5, create one or more compartments within the Company. Each compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the board of directors creating one or more compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between investors, each compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors and investors of the Company that (i) relate to a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors and investors. Creditors and investors of the Company whose rights are not related to a specific compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors of the Company creating such compartment, no resolution of the board of directors of the Company may amend the resolution creating such compartment or to directly affect the rights of the creditors and investors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors and investors whose rights relate to such compartment. Any decision of the board of directors taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the Company or of the Company itself.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall be general liabilities of the Company and shall not be payable out of the assets of any compartment. If the aforementioned fees, costs, expenses and other liabilities cannot be otherwise funded, they shall be apportioned pro rata among the compartments of the Company upon a decision of the board of directors.

## **Title II. - Capital, Shares**

**Art. 6.** The subscribed share capital at incorporation shall be thirty-one thousand euro (€ 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares of ten euro (€10.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder(s).

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

## **Title III. - Management**

**Art. 7.** The Company is managed by a board of directors comprising at least three members.

The directors, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be.

The office of a director shall be vacated if:

(i) He resigns his office by notice to the Company, or

(ii) He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,

- (iii) He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- (iv) He is removed from office by resolution of the shareholder(s).

**Art. 8.** The board of directors shall elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the board of directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid

and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, email or similar communication.

**Art. 9.** The board of directors is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects (Article 4) of the Company.

**Art. 10.** The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the board of directors unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 11 of the present articles of incorporation.

**Art. 11.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

**Art. 12.** Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 13.** The financial statements of the Company are controlled by an external auditor appointed by the board of directors which will fix his remuneration and the term of his contract with the Company.

The external auditor shall fulfil all duties prescribed by Luxembourg law.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 14.** As long as there is only a sole shareholder of the Company, such sole shareholder will exercise the powers of the general meetings of shareholders.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on May 31<sup>st</sup> at 10.00 a.m. and for the first time in the year 2010.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2009.

**Art. 16.** Each year on the 31<sup>st</sup> of December, the accounts are closed and the board of directors prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the sub-scribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** Without prejudice to the provisions set out in the last paragraph of article 5, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of incorporation of the Company are modified, each compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the board of directors of the Company.

**Art. 18.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole

shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 19.** All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with (i) the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto and with (ii) the Securitisation Law.

#### *Subscription - Payment*

The articles of incorporation having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

Stichting AssetSecur, prenamed, . . . . .	3,100
TOTAL, three thousand one hundred shares, . . . . .	3,100

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (€ 31,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been complied with.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately € 3,000.-.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The above named party, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3).
2. The following are appointed as directors:

Jan Doeke Thijs Van der Molen, director of companies, having his professional address at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, born in Engelo, the Netherlands, on March 1, 1969;

Severine Canova, director of companies, having her professional address at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, born in Creutzwald, France, on July 16, 1975;

Peter Diehl, director of companies, having his professional address at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, born in Saarbrücken, Germany, on March 21, 1971.

3. The directors' terms of office will expire after the annual meeting of shareholders in 2014.
4. The registered office of the Company is established at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille neuf, le vingt-trois janvier.

Par devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU**

Stichting AssetSecur, une fondation établie et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Naritaweg 165 Telestone 8, NL-1043BW Amsterdam, Pays Bas et enregistrée auprès du registre de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34322925,

ici représentée par Me Laurent Lazard, avocat, ayant pour résidence professionnelle Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et

le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit précédemment, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme (la "Société"):

## Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme ayant la dénomination de "SecurAsset S.A." étant une société de titrisation au sens de la loi sur la titrisation du 22 mars 2004 (ci-après la "Loi sur la Titrisation"). Pour des raisons liées au marketing, la Société accomplira son activité sous le nom "SecurAsset".

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la titrisation des risques associés à toute sorte d'actifs au sens de la Loi sur la Titrisation qui doit s'appliquer à la Société.

La Société peut émettre des titres de créance de toute nature et libellés dans diverses monnaies et, dans la plus grande mesure permise par la Loi sur la Titrisation, conclure des gages, des hypothèques, ou grever par le biais d'autres sûretés sur ses actifs (droits de propriété et autres droits) pour assurer ses obligations.

La Société peut conclure tous contrats et réaliser toutes actions nécessaires ou utiles pour réaliser des transactions permises par la Loi sur la Titrisation, y compris et sans limitation, la cession ou transfert de ses actifs, conformément aux contrats.

La Société pourra exercer les activités susmentionnées que pour autant qu'elles soient compatibles avec la Loi sur la Titrisation.

**Art. 5.** Le conseil d'administration de la Société pourra, conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et particulièrement de son article 5, créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société. Chaque compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront opposables aux tiers, à compter de la date des résolutions.

Entre investisseurs, chaque compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des créanciers et des investisseurs de la Société (i) qui ont été désignés comme rattachés à un compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un compartiment sont strictement limités aux biens de ce compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs ou créanciers. Les investisseurs ou les créanciers de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un compartiment déterminé n'auront aucun droit aux biens d'un tel compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des investisseurs ou des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel compartiment sans le consentement préalable des investisseurs ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Sans préjudice de ce qui est énoncé au paragraphe précédent, chaque compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

Les coûts, dépenses et autres charges réalisées pour le compte de la Société dans son ensemble, seront des charges générales de la Société et ne devront pas être payés avec l'actif d'un quelconque compartiment. Dans le cas où les coûts et les dépenses susmentionnées ainsi que d'autres charges ne peuvent être autrement réglées, ils devront être distribués au pro rata sur les compartiments de la Société sur décision du conseil d'administration.

## Titre II. - Capital, Actions

**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- €) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- €) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des actionnaires.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit selon les conditions légales requises.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 7.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale pour un terme ne pouvant dépasser six années et sont révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires. Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- (i) il démissionne de son poste avec préavis à la Société, ou
- (ii) il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- (iii) il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- (iv) il est révoqué par une résolution des actionnaires.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, permettant à tous les participants à la réunion d'être en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux. Une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes les décisions approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sont reprises par écrit sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social (Article 4) de la Société.

**Art. 10.** La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des dispositions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaire(s) de la Société.

**Art. 12.** Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme requérant ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 13.** Les comptes de la Société sont contrôlés par un réviseur d'entreprise nommé par le conseil d'administration qui fixera sa rémunération ainsi que la durée de son contrat avec la Société.

Le réviseur d'entreprise accomplira tous les devoirs qui lui sont confiés par le droit luxembourgeois.

### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 14.** Aussi longtemps que la Société aura un actionnaire unique, cet actionnaire unique exercera les pouvoirs de l'assemblée générale.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le 31 mai à 10.00 heures, et pour la première fois en 2010.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

## Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la Société et finit le 31 décembre 2009.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social, conformément à l'article 6 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 6 des présents statuts.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

## Titre VII. - Dissolution, Liquidation

**Art. 17.** Sans préjudice des dispositions du dernier paragraphe de l'article 5 et avec l'autorisation des actionnaires lors d'une assemblée des actionnaires telle que cela peut être requis en matière de modification des statuts, chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses actions rachetées par décision du conseil d'administration de la Société.

**Art. 18.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plu-sieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

## Titre VIII. - Dispositions générales

**Art. 19.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent (i) à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et (ii) à la Loi sur la Titrisation.

### *Souscription et Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, la partie comparante déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

Stichting AssetSecur, prénommée .....	3.100
TOTAL, trois mille cent actions .....	3.100

Toutes les actions ont été totalement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

### *Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à 3.000.-€.

### *Résolutions de l'actionnaire unique*

La partie comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Jan Doeke Thijs Van der Molen, administrateur d'entreprises, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, né à Engelo, Pays Bas, le 1<sup>er</sup> mars 1969;

Severine Canova, administrateur d'entreprises, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, née à Creutzwald, France, le 16 juillet 1975;

Peter Diehl, administrateur d'entreprises, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, né à Saar-brücken, Allemagne, le 21 mars 1971.

3. Le mandat des administrateurs expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

4. Le siège social de la Société est fixé au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Lazard, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 JAN. 2009. Relation: LAC / 2009 / 3085. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009017226/212/348.

(090016942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2009.

---

**Espace Couleurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1133 Luxembourg, 13A, rue des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 85.927.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009016601/820/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03044. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**AWS International I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 85.642.

In the year two thousand eight, on the thirty-first of December.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Mrs. Meike Lakerveld, lawyer, with professional address in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, acting in the name and on behalf of New Cingular Wireless Services, Inc., (formerly known as AT&T Wireless Services, INC.) a corporation incorporated and organized under the Laws of United States of America having its registered office at 5565 Glenridge Connector, NE Atlanta Georgia 30342, USA,

by virtue of a proxy given on 31 October 2008

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that "New Cingular Wireless Services, Inc.," is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the shares "AWS International I S.à r.l.", société à responsabilité limitée, having its principal office at 12, Rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg on 31st December 2001, published in the Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations number C-N° 708, of May 8, 2002. The articles of association have been amended by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated on 9th January 2002, published in the Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations number C-N°781 of May 23, 2002 (the company).

- that the capital of the Company is fixed at THIRTY MILLION TWELVE THOUSAND USD (30.012.000,00- USD) represented by THREE HUNDRED THOUSAND ONE HUNDRED AND TWENTY (300.120) shares with a par value of ONE HUNDRED USD (100,-USD) each, fully paid.

- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve and liquidate the Company on a voluntary basis.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint FAIRLAND PROPERTY LIMITED, with registered office at PO BOX 3161, Road Town Tortola, B.V.I., as liquidator in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator). The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature for the performance of his duties.

*The third resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg Law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (the Law). The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations in accordance with the Law. The Liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion payments of the liquidation proceeds to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant discharge to the managers of the Company for the accomplishment of their mandate as managers of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil huit, le trente-et-un décembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

**A COMPARU:**

Madame Meike Lakerveld, juriste, avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, agissant en sa qualité de mandataire spécial de New Cingular Wireless Services, Inc., (anciennement dénommée AT&T Wireless Services, INC.) une société constituée selon les lois des États-Unis d'Amérique, avec siège social à 5565 Glenridge Connector, NE Atlanta Georgia 30342, EUA,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 octobre 2008

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représente comme ci-dessous, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que "New Cingular Wireless Services, Inc." est l'associé unique (L'Associé Unique) de "AWS International I S.à r.l." société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12 Rue Léon Thyès, a été constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 décembre 2001, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C- N° 708 du 8 mai 2002. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises, la dernière foi par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 9 janvier 2002, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C- N° 781 du 23 mai 2002.

- que le capital social de la société "AWS International I S.à r.l." s'élève actuellement à TRENTE MILLIONS ET DOUZE MILLE USD (30.012.000,00-USD) représenté par TROIS CENT MILLE CENT VINGT (300.120) actions d'une valeur nominale de CENT USD (100.-USD) chacune, entièrement libérées.

III.- que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre et de liquider la Société.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer FAIRLAND PROPERTY LIMITED, ayant son siège social Po Box 3161, Road Town Tortola, B.V.I., comme liquidateur volontaire de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à effectuer

tout ce qui sera nécessaire pour la liquidation de la Société et la disposition des actifs de la Société, sous sa signature individuelle, pour l'exercice de ses fonctions.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs attribués par les articles 114 et suivants de la loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la Loi). Le Liquidateur pourra passer tout acte et effectuer toute opération conformément à la Loi. Le Liquidateur sera autorisé à effectuer à sa discrétion tout paiement du boni de liquidation, aux associés de la Société, conformément aux dispositions de l'article 148 de la Loi. Le liquidateur pourra, sous sa seule responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations et tâches spécifiques déterminées à une ou plusieurs personnes ou entités.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de donner décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. LAKERVELD et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2009. Relation: LAC/2009/242. Reçu douze euros (12.- EUR).

*Le Receveur (s): F. SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009017215/242/105.

(090017122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2009.

---

**Northern Star S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.540.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

*Northern Star S.à r.l.*

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Gérant*

Signatures

Référence de publication: 2009016700/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA10071. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090015873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**Ecomcom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 121.656.

*Extrait de démission portant à publication*

M. Clive GODFREY, demeurant L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, informe le registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 9 décembre 2008 de son mandat d'administrateur de la société

ECOMCOM SA., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.656 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

M. Clive GODFREY.

Référence de publication: 2009016787/4286/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07444. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

### **Strategic Investment Portfolios (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 115.739.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of December.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Strategic Investment Portfolios (Luxembourg) S.A.", a société anonyme with registered office at L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 115.739, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 6 April 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 28 June 2006, number 1245. The Articles of association have not been amended (the "Company").

The meeting was opened with Mrs Danielle Caviglia, employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Ulrika Häll-Lundgren, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Federigo Cannizzaro di Belmontino, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda:*

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidator's remuneration.

II. That the shareholder present or represented, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholder, the proxy of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholder present or represented declaring that he has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the general meeting decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to appoint as liquidator "BDO Compagnie Fiduciaire S.A.", represented by Mr. Marc Lamesch, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (the "Liquidator").

#### *Third resolution*

The general meeting resolves that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the members in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

The general meeting resolves to approve the Liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their names, first names, civil status and residences, these persons signed together with Us the notary this deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de "Strategic Investment Portfolios (Luxembourg) S.A.", une société anonyme ayant son siège social au L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 115.739 constituée d'après un acte notarié dressé en date du 6 avril 2006, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de 28 juin 2006, numéro 1245. Les statuts n'ont pas été modifiés (la "Société").

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Madame Danielle Caviglia, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigna comme secrétaire Madame Ulrika Häll-Lundgren, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a déclaré et a demandé au notaire d'établir:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

II. Que l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l' actionnaires représenté et le nombre de ses actions sont répertoriés dans feuille de présence, cette feuille de présence, signée par l'actionnaire, le mandataire de l' actionnaire représenté et le bureau, sera annexée au présent acte afin d'être enregistrée concomitamment par les autorités compétentes.

La procuration de l'actionnaire représenté, paraphée "ne varietur" par la partie comparante sera également annexée au présent acte.

III. Que tout le capital social présent ou représenté à la présente assemblée et que l'actionnaire présent ou représenté ayant déclaré qu'il avait été dûment notifié et qu'il avait pris connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, aucune convocation n'était nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, représentant tout le capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur "BDO Compagnie Fiduciaire S.A.", représentée par M. Marc Lamesch, avec adresse professionnelle à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

L'assemblée décide d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. CAVIGLIA, U. HÄLL-LUNDGREN, F. CANNIZZARO di BELMONTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 janvier 2009. Relation: EAC/2009/183. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 JAN 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009017181/239/128.

(090016920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2009.

**Wegner & Beteiligungs- und Handelsgesellschaft in Hamburg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 95.431.

Herr Heiko Pommer hat sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der Wegner & Beteiligungs- und Handelsgesellschaft in Hamburg mit Wirkung zum 15. Dezember 2008 niedergelegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wegner & Beteiligungs- und Handelsgesellschaft in Hamburg SA

Unterschrift

Référence de publication: 2009016791/255/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01900. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090016104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**Forever Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 124.892.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 5 janvier 2009*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- L'assemblée a accepté la démission de Mme Claudia Schweich, née le 01/08/1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché-aux-Herbes de ses fonctions d'administrateur B.

- L'assemblée nomme M. Thierry Grosjean, né le 03/08/1975 à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché-aux-Herbes, aux fonctions d'administrateur B avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

- L'assemblée a accepté la démission de la société Parfinindus S.à r.l., ayant son siège social au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société.

- L'assemblée nomme la société Kohnen & Associés S.à r.l., ayant son siège social au 66, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.190, aux fonctions de Commissaire aux Comptes, avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

*Pour Forever Real Estate S.A.*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2009016793/6654/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08065. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090016076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

### **Stefan Altmeyer GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 49.885.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009016665/820/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03189. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090016283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

### **Ace Asset Management, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.430.

Le rapport annuel révisé pour la période du 19 avril 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

*Pour Ace Asset Management*

*Pictet Funds (Europe) S.A.*

*George Marios Prantzou / Hugues de Monthébert*

*Fondé de Pouvoir / Fondé de Pouvoir*

Référence de publication: 2009016720/52/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09279. - Reçu 58,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090015918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

---

**Lux-Croissance, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 38.527.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société tenue à Luxembourg, le 8 décembre 2008, enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2008, LAC/2008/49942 l'ordre du jour suivant:

1. Echéance des mandats des membres actuels du conseil d'administration.
2. Nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2009:
  - M. Jean-Claude FINCK, président
  - M. Pit HENTGEN, vice-président
  - M. Michel BIREL, administrateur
  - M. John BOUR, administrateur
  - M. Ernest CRAVATTE, administrateur
  - M. Gilbert ERNST, administrateur
  - M. Jean HABAY, administrateur
  - M. Gilbert HATZ, administrateur
  - M. Aly KOHLL, administrateur
  - M. Jean-Paul KRAUS, administrateur
  - M. Guy ROSSELJONG, administrateur
  - M. Paul WARINGO, administrateur
3. Echéance du mandat du Réviseur d'Entreprises.
4. Nomination du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers avec siège sociale au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en décembre 2009.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2009.

*Pour la société*

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2009016794/211/33.

(090016415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**Nordic Highland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 114.520.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009016838/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06346. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090016013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.

**HSG Zander Luxembourg, Société à responsabilité limitée,  
(anc. M+W Zander Luxembourg GmbH).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 105.245.

Im Jahre zweitausendneun, am einundzwanzigsten Tag des Monats Januar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg, erschien

die Gesellschaft deutschen Rechts HSG Zander International GmbH, mit Sitz in D-62363 Neu-Isenburg, An der Ghespitz 50, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Offenbach am Main unter Nummer HRB 43564,

hier vertreten durch Me Caroline WEBER, maître en droit, mit Wohnsitz in Luxemburg, aufgrund beigefügter Vollmacht, als alleinige Gesellschafterin der M+W Zander Luxemburg GmbH (die "Gesellschaft"), eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 6, Place de Nancy, L-2212 Luxemburg, gegründet durch Urkunde des Notars Maître Paul Decker, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg-Eich, Großherzogtum Luxemburg, vom 23. Dezember 2004, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 359 vom 21. April 2005.

Der Bevollmächtigte erklärt und ersucht den Notar, Folgendes zu beurkunden:

1. Die alleinige Gesellschafterin hält alle zweihundert (200) ausgegebenen Anteile, so dass rechtsgültig über die Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann:

- a. Abänderung des Gesellschaftsnamens in "HSG Zander Luxemburg".
- b. Abänderung und Neuformulierung der Satzung der Gesellschaft, welche unter anderem die Namensänderung wiedergibt und nun wie folgt lauten soll:

#### **Art. 1. Rechtsform, Firma und Sitz der Gesellschaft.**

(1) Die Gesellschaft hat die Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) und führt den Gesellschaftsnamen HSG Zander Luxemburg.

(2) Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg.

(3) Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

#### **Art. 2. Gegenstand und Zweck des Unternehmens.**

(1) Zweck der Gesellschaft sind Facility Management Dienstleistungen, sowie alle sonstigen Tätigkeiten, die damit direkt und indirekt verbunden sind.

(2) Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen, sie darf auch Zweigniederlassungen errichten.

(3) Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet, sämtliche mobiliaren und immobiliaren Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können. In dieser Hinsicht kann die Gesellschaft sich kapitalmäßig oder auch sonst wie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen, welche ganz oder auch nur teilweise einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen wie sie selbst.

(4) Generell ist es der Gesellschaft gestattet, ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

#### **Art. 3. Dauer und Auflösung der Gesellschaft.**

(1) Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

(2) Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, die nicht Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Liquidatoren werden durch die Gesellschafterversammlung ernannt, welche ihre Befugnisse und Vergütung bestimmt.

#### **Art. 4. Stammkapital.**

(1) Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt EUR 20.000,00 (i. W.: Euro zwanzigtausend) eingeteilt in zweihundert (200) Anteile zu je EUR 100,00 (i. W.: Euro einhundert).

(2) Die Einlagen sind alle voll eingezahlt.

(3) Das Kapital der Gesellschaft kann durch einen nach Maßgabe der für eine Änderung dieser Satzung anwendbaren Bestimmungen gefassten Beschluss der Gesellschafterversammlung erhöht oder reduziert werden.

(4) Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung Geschäftsanteile zurückkaufen.

#### **Art. 5. Übertragung von Geschäftsanteilen.**

(1) Geschäftsanteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

(2) Die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nichtgesellschafter erfordert die Zustimmung der Gesellschafter, welche mindestens 3/4 des Gesellschaftskapitals repräsentieren müssen, in einer Gesellschafterversammlung.

#### **Art. 6. Geschäftsführung.**

(1) Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter zu sein brauchen. Bei mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch einen Geschäftsführungsrat (conseil de gérance), welcher durch die Gesellschafterversammlung als Kollegialorgan ernannt wird, geleitet. Der Geschäftsführungsrat wird aus der durch die Gesellschafterversammlung bestimmten Anzahl von Geschäftsführern gebildet (außer für den Zeitraum zwischen einem oder mehreren Rücktritten und nachfolgenden Ernennungen).

(2) Die Geschäftsführer werden durch Beschluss der Gesellschafterversammlung, welche ihre Befugnisse und die Dauer ihres Mandates bestimmt, ernannt und abberufen. Wurde keine Mandatsdauer bestimmt, sind die Geschäftsführer für unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiederernannt werden. Sie können jederzeit ohne Angabe von Gründen durch Beschluss der Gesellschafterversammlung abberufen werden.

#### **Art. 7. Geschäftsführungsrat.**

(1) Der Geschäftsführungsrat kann einen Vorsitzenden und einen stellvertretenden Vorsitzenden ernennen.

(2) Jedes Mitglied des Geschäftsführungsrats kann mittels telefonischer oder visueller Konferenzschaltung oder mittels eines anderen vergleichbaren Kommunikationsmittels, welches es den Teilnehmern erlaubt, alle anderen Teilnehmer zu hören und mit ihnen zu kommunizieren, an einer Geschäftsführungssitzung teilnehmen. Die Teilnahme an und das Abhalten einer Sitzung in dieser Weise ist der physischen Teilnahme und dem physischen Abhalten einer Sitzung gleichgestellt. Geschäftsführer können sich durch einen anderen Geschäftsführer vertreten lassen, wobei ein Geschäftsführer mehrere Geschäftsführer vertreten und für sie Stimmen abgeben kann.

(3) Die Sitzungen des Geschäftsführungsrats können durch den Vorsitzenden oder seinem Stellvertreter oder durch zwei Geschäftsführer gemeinsam einberufen werden. Die Sitzungen müssen schriftlich mindestens sieben (7) Tage vor dem Datum der Sitzung einberufen werden. Im Notfall kann die Einberufungsfrist auf vierundzwanzig (24) Stunden verkürzt werden, wobei das Einberufungsschreiben die Natur und die Gründe für den Notfall angeben muss. Eine solche Einberufung muss nicht erfolgen, wenn alle Geschäftsführer schriftlich, per Fax, E-mail oder vergleichbaren Kommunikationsmitteln ihr Einverständnis dazu gegeben haben. Eine Einberufung ist ebenfalls nicht erforderlich für Sitzungen, deren Datum und Ort in einer früheren Sitzung des Geschäftsführungsrats festgelegt wurden.

(4) Der Geschäftsführungsrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist.

(5) Beschlüsse des Geschäftsführungsrats werden mit Zustimmung der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Mitglieder des Geschäftsführungsrats gefasst.

(6) Der Geschäftsführungsrat kann einstimmig Beschlüsse durch Rundschreiben fassen, wobei die Geschäftsführer ihre schriftliche Zustimmung mittels Fax, E-Mail oder anderer vergleichbarer Kommunikationsmittel auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren getrennten Dokumenten gleichen Inhalts erklären können. Die Gesamtheit dieser Rundschreiben bildet das Protokoll, das den Beschluss belegt.

(7) Die Protokolle der Sitzungen des Geschäftsführungsrats werden von einem Geschäftsführer unterzeichnet. Kopien oder Auszüge dieser Protokolle, welche in Gerichtsverfahren oder anderweitig benutzt werden können, können durch einen Geschäftsführer unterzeichnet werden.

#### **Art. 8. Befugnisse des Geschäftsführungsrats, Zeichnungsbefugnis.**

(1) Der alleinige Geschäftsführer oder, bei mehreren Geschäftsführern, der Geschäftsführungsrat führen die Geschäfte der Gesellschaft nach dem Gesetz, der Satzung und nach den von den Gesellschaftern gefassten Beschlüssen. Die Gesellschafterversammlung kann durch Gesellschafterbeschluss eine Geschäftsordnung für die Geschäftsführer erlassen.

(2) Die Gesellschaft wird im Falle eines alleinigen Geschäftsführers durch dessen Unterschrift und im Falle eines Geschäftsführungsrats durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer vertreten. Ein Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer oder eine dritte Person privatschriftlich ermächtigen, ihn bei spezifischen Rechtsgeschäften zu vertreten.

(3) Der Geschäftsführungsrat kann außerdem einem Geschäftsführer oder einer dritten Person für spezifische Rechtsgeschäfte alleinige Zeichnungsbefugnis erteilen.

**Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter.** Jeder Gesellschafter hat das Recht, an Kollektivbeschlüssen teilzunehmen. Er besitzt die der Anzahl der von ihm gehaltenen Geschäftsanteile entsprechenden Stimmrechte. Ein Gesellschafter kann sich in jeder Gesellschafterversammlung aufgrund schriftlicher Vollmacht vertreten lassen.

#### **Art. 10. Gesellschafterversammlungen.**

(1) Beschlüsse der Gesellschafterversammlung werden in der vom Gesetz vorgeschriebenen Form und unter Einhaltung der gesetzlichen Mehrheitsbestimmungen schriftlich (soweit gesetzlich zulässig) oder in Sitzungen gefasst. Jede ordnungsgemäße Gesellschafterversammlung oder jeder ordnungsgemäß aufgesetzter schriftlicher Beschluss repräsentiert die Gesamtheit der Gesellschafter.

(2) Versammlungen werden mittels Einschreiben an die im Gesellschafterregister angegebenen Adressen der Gesellschafter mindestens acht (8) Tage vor dem Datum der Versammlung einberufen. Ist das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten, kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

(3) Im Fall schriftlicher Beschlussfassung wird der Wortlaut der schriftlichen Beschlüsse mittels Einschreiben an die im Gesellschafterregister angegebenen Adressen der Gesellschafter mindestens acht (8) Tage vor effektiven Datum der Beschlüsse gesendet. Die Beschlüsse werden durch Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter gemäß den gesetzlichen Bestimmungen über Kollektivbeschlüsse gefasst. Einstimmige schriftliche Beschlüsse können jederzeit und ohne vorherige Zusendung gefasst werden.

(4) Wenn nicht anders vom Gesetz bestimmt, werden Beschlüsse der Gesellschafterversammlung wirksam durch Gesellschafter, welche mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals repräsentieren, gefasst. Wird eine solche Mehrheit in der ersten Versammlung oder bei der ersten schriftlichen Beschlussfassung nicht erreicht, erfolgt eine weitere Einberufung oder Zusendung des Wortlauts mittels Einschreiben. Beschlüsse werden dann mit einfacher Mehrheit und ungeachtet des vertretenen Kapitals gefasst. Beschlüsse, welche die Änderung dieser Satzung beinhalten, müssen von der Mehrheit der Gesellschafter, welche mindestens 3/4 des Gesellschaftskapitals repräsentieren, gefasst werden. Ein Beschluss hinsichtlich des Wechsels der Nationalität der Gesellschaft erfordert die Zustimmung aller Gesellschafter.

**Art. 11. Wettbewerbsklausel.** Die Gesellschafter sind berechtigt, unmittelbar oder mittelbar, für eigene oder fremde Rechnung Geschäfte im Geschäftszweig der Gesellschaft zu tätigen, Konkurrenzunternehmen zu gründen, zu erwerben oder sich an einem solchen zu beteiligen oder ein solches Unternehmen auf andere Art und Weise zu unterstützen.

**Art. 12. Gewinnausschüttung und Gewinnverwendung.**

(1) Fünf Prozent (5 %) des Jahresnettogewinns müssen in die gesetzliche Reserve eingebucht werden, bis die Reserve 10 % des ausgegebenen Gesellschaftskapitals erreicht hat.

(2) Der verbleibende Restüberschuss kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

(3) Aktienagio kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann einen beliebigen Betrag aus dem Aktienagio der gesetzlichen Reserve zuweisen.

(4) Die Gesellschafter können beschließen, Interimdividenden auszugeben. Dies erfolgt auf Basis einer Kontoaufstellung, welche vom alleinigen Geschäftsführer bzw. dem Geschäftsführungsrat erstellt wurde und aus der sich ergibt, dass für die Ausschüttung ausreichend Mittel vorhanden sind, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des letzten Geschäftsjahres erzielten Gewinne zuzüglich Übertragsprofit, ausschüttbare Reserven und Aktienagio, aber abzüglich Übertragsverluste und der den gesetzlichen Reserven zuzuweisenden Summen, nicht überschreiten darf.

**Art. 13. Alleiniger Gesellschafter.** Wenn und solange wie ein Gesellschafter alle Geschäftsanteile hält, ist die Gesellschaft eine Einmann-Gesellschaft im Sinne des Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem Artikel 200-1 und 200-2 des obengenannten Gesetzes Anwendung.

**Art. 14. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 15. Gesetzliche Bestimmungen.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, wird auf die gesetzlichen Bestimmungen verwiesen.

*Erster Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschließt den Gesellschaftsnamen von M+W Zander Luxemburg GmbH in "HSG Zander Luxemburg" abzuändern.

*Zweiter Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschließt die Satzung der Gesellschaft so wie im zweiten Punkt der Tagesordnung dargelegt abzuändern und neu zu formulieren.

WORÜBER die vorliegende Urkunde an oben bezeichnetem Tag in Luxemburg niedergeschrieben wurde.

Nach Verlesung des Dokuments in Anwesenheit der oben benannten Person, unterzeichnete sie gemeinsam mit dem Notar vorliegende Urkunde.

Gezeichnet: C. WEBER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2652. Reçu 75 € (soixante-quinze euros).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 28. Januar 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009017187/242/160.

(090017217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2009.

**S P Chauffage Sanitaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7480 Tuntange, 1, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 44.400.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 27 janvier 2009.

SOFINTER S.A.

Le Dôme - Espace Pétrusse

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009016633/820/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03038. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090016221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009.